

## **Quand les maires changent la ville**

Titre(s): Quand les maires changent la ville [[périodique] ]

Ensemble : Alternatives économiques 468

Editeur, producteur : 01/03/26

Description matérielle : pp.24-38

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 15

Résumé ou extrait : Financements incertains, affirmation des intercommunalités, règles nationales impopulaires, attentes élevées de la population et pouvoirs limités constituent les principales difficultés rencontrées par les maires. Entre 2020 et 2026, 417 maires ont démissionné en moyenne chaque année, soit presque le double de la mandature précédente (209/an). Malgré cela, la " crise des vocations " n'a pas eu lieu, mais la fonction s'est complexifiée. Le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités, notamment pour l'eau et l'assainissement, a été source de tensions. La loi NOTRe de 2015 imposait ce transfert avant 2020, mais face à l'opposition, l'obligation a été supprimée en avril 2025. Le nombre de communautés de communes est passé de 2 601 en 2009 à 1 254 début 2025, conséquence des fusions encouragées par la loi. L'autonomie fiscale des communes a été réduite : suppression de la taxe professionnelle (2010) et de la taxe d'habitation (2023), remplacées par d'autres financements. Entre 2020 et 2024, les impôts locaux du bloc communal sont passés de 90 à 58,7 milliards d'euros. Les principales taxes restant sous contrôle des maires sont la taxe foncière (43 milliards d'euros en 2024), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8,9 milliards), la cotisation foncière des entreprises (8 milliards), le versement mobilité (4,4 milliards), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (3,7 milliards) et celle sur les logements vacants (0,18 milliard). L'État a compensé ces pertes par des fractions de TVA, mais ces recettes sont incertaines et dépendent de la conjoncture. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont chuté de 33,1 % entre 2022 et 2024, ne rapportant que 3,4 milliards d'euros en 2024, le plus bas niveau depuis 2010. La dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé entre 2014 et 2017 et continue de diminuer en euros constants. La complexification de l'action publique est une autre difficulté : les maires doivent monter des dossiers de financement complexes, répondre à des appels à projets multiples et gérer des normes croissantes. Pour un projet comme la réouverture d'un commerce multiservice, ils doivent solliciter plusieurs financeurs (État, région, département, Banque des territoires, intercommunalité). Les maires doivent aussi appliquer des mesures nationales impopulaires, comme le zéro artificialisation nette (ZAN), qui prévoit qu'en 2050, la France n'artificialise plus aucun espace sans en renaturer un autre. Les zones à faibles émissions (ZFE), bannissant les vieux véhicules thermiques, ont également été mal vécues localement. Le quotidien des maires est marqué par une charge mentale importante, des absences familiales, des frustrations liées à la lenteur des projets et des dilemmes moraux face à des normes parfois inadaptées. Entre 2012 et 2020, les effectifs de l'administration territoriale de l'État ont été réduits de 11 700 postes équivalent temps plein (14 % de l'effectif initial), dont 4 500 dans les préfetures et sous-préfetures, accentuant les inégalités entre petites et grandes collectivités. Malgré

ces difficultés, les marges de manoeuvre existent. En 2024, le bloc communal présente une situation financière favorable grâce à la progression des recettes (taxes foncières, TVA, compensations de l'État). Les crèches collectives ont augmenté de 58 % entre 1995 et 2022. Entre 2012 et 2022, les communes ont perdu 23 000 agents, mais les intercommunalités en ont gagné 125 000. Les dépenses d'équipement des communes ont progressé de 25,8 % entre 2015 et 2022, et de 46,6 % pour les intercommunalités. L'encours de dette du bloc local s'élevait à 123 milliards d'euros en 2024, soit 3,7 % de la dette publique totale. Les collectivités locales représentent 58 % de l'investissement public total en 2022 (contre 50 % en 1985), dont les deux tiers par le bloc communal. Les investissements favorables au climat sont passés de 7 milliards d'euros en 2019 à près de 10 milliards en 2023, même si cela reste insuffisant pour les objectifs climatiques. L'intercommunalité, bien que critiquée, offre des moyens financiers et techniques accrus. La part de l'EPCI dans l'investissement local varie de 4 % à 70 % selon les territoires. Les équipes municipales se sont professionnalisées pour naviguer dans la complexité des dispositifs de financement. Des exemples de transformation locale abondent : à Paris, la part de logements sociaux est passée de 13 % à 23 % entre 2000 et 2024 ; La Rochelle est devenue une capitale du vélo ; des communes rurales développent énergies renouvelables, commerces et circuits courts. Des innovations politiques locales émergent : le bail réel solidaire à Lille et Rennes, transports gratuits dans certaines communes, mutuelles communales, sécurité sociale de l'alimentation, congé menstruel. Certaines initiatives locales inspirent la législation nationale, comme la régulation des locations touristiques à Saint-Malo. En 2020, les écologistes ont remporté sept métropoles régionales (Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Tours, Besançon, Annecy, Grenoble). Ils ont planté des milliers d'arbres (40 000 à Tours, 60 000 à Bordeaux, 11 800 à Lyon), végétalisé les cours d'école (deux tiers à Strasbourg), augmenté la part du bio dans les cantines (66 % à Bordeaux, 50 % à Annecy, contre 7 % en moyenne nationale), développé les pistes cyclables (plan vélo de 500 millions d'euros à Lyon, 54 % des lignes réalisées), et piétonnisé de nombreuses rues (66 à Bordeaux). Le trafic vélo a augmenté de 58 % à Lyon, 43 % à Bordeaux, et a doublé à Tours entre 2020 et 2024. Le trafic automobile a baissé de 12 % à Lyon, la pollution de l'air a diminué de 23 % pour le dioxyde d'azote et de 11 % pour les particules fines entre 2019 et 2023. Les transports en commun ont bénéficié d'investissements (2,55 milliards d'euros à Lyon sur 2021-2026), avec des mesures de tarification sociale (gratuité pour les mineurs à Strasbourg). Les élus écologistes ont aussi augmenté les budgets sociaux (+32 % au CCAS de Tours, +94 % à Bordeaux), créé un RSA pour les 18-24 ans à Lyon, et ouvert des places d'hébergement pour les familles migrantes. En matière de sécurité, les effectifs de police municipale ont augmenté (35 % à Bordeaux, 180 agents recrutés à Lyon), mais les politiques varient sur l'armement. La délinquance a baissé de 2,5 % à Lyon, augmenté de 8 % à Annecy et 14 % à Strasbourg entre 2019 et 2024. La dette a doublé à Strasbourg (de 200 à 400 millions d'euros), mais a baissé à Tours (de 211 à 178 millions d'euros). Sur le logement, les résultats sont mitigés : à Lyon et Villeurbanne, 4 336 logements sociaux financés en 2025, mais la demande explose (20 000 dossiers en attente à Bordeaux en 2024 contre 13 000 en 2020). Les outils de démocratie participative se sont développés (conventions citoyennes, budgets participatifs), mais n'ont pas fondamentalement changé les pratiques politiques. à Paris, entre 2002 et 2023, le trafic routier a diminué de 54 %, celui du périphérique de 20,4 %. La qualité de l'air s'est améliorée : baisse de 40 % du dioxyde d'azote et de 28 % des particules fines entre 2012 et 2022. Le prix du mètre carré a été multiplié par 3,2 depuis 2001, dépassant 10 000 euros entre 2019 et 2023. La population est passée de 2,24 millions en 2012 à 2,05 millions début 2026. 126 000 logements sociaux ont été créés depuis 2001, portant leur part à 23,1 % du parc en 2024 (objectif SRU : 25 %). L'encadrement des loyers a permis une modération de 5,2 % entre 2019 et 2024 (82 euros/mois d'économie). La dette de la ville a atteint 8,6 milliards d'euros en 2024 (+1,6 milliard depuis 2021). Dans les campagnes, la périurbanisation s'est poursuivie, certains territoires ruraux étant attractifs. Des dispositifs nationaux comme " Petites villes de demain " (1 600 communes de moins de 20 000

habitants) et " Villages d'avenir " (2 500 communes de moins de 3 500 habitants) ont soutenu les projets locaux. Les cantines se sont approvisionnées localement, des centrales solaires villageoises ont vu le jour, et des maisons de santé ont été créées. Les difficultés persistent : recul des services publics, vieillissement, désertification médicale, et nécessité de répondre à de multiples appels à projets. Les villes moyennes ont bénéficié du programme " Action coeur de ville " (244 communes, 1,5 milliard d'euros de l'État, 11,5 milliards mobilisés au total), permettant la rénovation de l'habitat ancien et la lutte contre la vacance commerciale. Les résultats sont contrastés selon les territoires : certaines villes comme Biarritz font face à un marché immobilier tendu, d'autres comme Saint-Dizier à la désindustrialisation. Enfin, la crise démocratique touche aussi l'échelon local : hyperprésidentialisation autour du maire, sous-représentation des classes populaires (23 % des candidats pour 32 % de la population), technicisation de l'action publique. Les initiatives participatives peinent à s'imposer au-delà de quelques cas emblématiques. L'intercommunalité, souvent perçue comme technocratique et dépolitisée, concentre désormais l'essentiel des décisions publiques, notamment sur les ressources en tension (eau, sols, transition écologique). Des propositions émergent pour démocratiser l'intercommunalité, comme l'élection des exécutifs au suffrage universel direct et un meilleur partage des rôles entre élus et agents.

Sujet - Nom commun : Administration communale

Élections municipales

Écologie politique